

Le zonage en aires urbaines 2010 :

un éclairage sur notre nouvelle façon d'habiter et de vivre l'espace

■ Philippe DEBARD

17 grands pôles, 5 pôles moyens et 18 petits pôles structurent l'espace lorrain. Avec leurs couronnes, ils forment des aires, qui regroupent 75% de la population et 85% des emplois de la région. Cinq de ces pôles sont transfrontaliers et orientés vers le nord lorrain et ses trois frontières avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne. Le reste de l'espace est multipolarisé pour 972 communes, ou hors de l'influence des pôles pour 302 communes isolées. Les deux plus grandes aires de Lorraine sont celle de Nancy, qui pointe à la 20^{ème} place de France, devant celle de Metz, 24^{ème}. Au cours des neuf dernières années, l'attraction de Nancy s'est renforcée sur les actifs du Toulinois et du Lunévillois, alors que Metz accroissait son rayonnement sur ceux résidant dans les plaines de la Nied ou de la Seille et dans le Pays-Haut meurthe-et-mosellan. Toutefois, le manque de dynamisme démographique du cœur urbain des deux métropoles lorraines les fait décrocher dans le classement national, bien qu'elles aient capté à elles seules la moitié des hausses d'emploi enregistrées dans la région, et maintenu leur rang pour les emplois liés aux fonctions métropolitaines. L'espace rural, défini désormais comme tout ce qui n'appartient pas à une agglomération, couvre 80% du territoire régional et rassemble, comme en France, 27% de la population. Il est le plus dynamique lorsqu'il est situé à proximité des pôles, mais est touché par le vieillissement de sa population lorsqu'on s'en éloigne.

Étudier les villes et leur territoire d'influence, telle est l'ambition du zonage en aires urbaines. Sa construction repose sur l'identification de pôles, où se concentrent les emplois, et la délimitation de leurs aires d'influence, fondée sur les déplacements domicile-travail, au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti.

De grands pôles centrés sur le Sillon mosellan

En 2010, la Lorraine compte 40 pôles : 17 grands pôles comptant plus de 10 000 emplois ;

5 pôles moyens comptant de 5 000 à 10 000 emplois ; et 18 petits pôles comptant de 1 500 à 5 000 emplois. Avec leurs couronnes respectives, ils forment 40 aires rassemblant 1 054 communes, 1 768 000 habitants et 734 000 emplois, soit 45% des communes lorraines mais 75% de la population et 85% des emplois de la région.

Au premier regard, cet espace urbain est dominé par Nancy et Metz, situées au centre de la région. Il se poursuit le long de l'axe mosellan, au nord jusque Thionville, au sud jusqu'Épinal et Remire-

mont. Il s'étend également à l'est le long de l'autoroute A4 jusque Saint-Avold, Forbach et Sarreguemines. Il est complété par les autres grands pôles que sont Longwy, Lunéville, Pont-à-Mousson et Toul (54), Bar-le-Duc et Verdun (55), Sarrebourg (57), et Saint-Dié-des-Vosges (88).

Quant aux pôles moyens et petits pôles, ils sont surtout présents dans les Vosges, la Meuse et le centre de la Moselle, où ils assurent un maillage du territoire, notamment dans l'ouest vosgien, le long de la vallée de la Meuse et dans le Saulnois. On en compte également dans la montagne vosgienne, espace forestier, agricole ou naturel. Bien que la densité moyenne de population y soit faible du fait de la grande superficie des communes, l'urbanisation de ses fonds de vallée y a créé des pôles comptant entre 1 500 et 10 000 emplois.

Cinq pôles transfrontaliers dans le nord lorrain

Spécificité lorraine, cinq pôles se prolongent au-delà des frontières nationales : Longwy jusque Aubange (Belgique) et jusque Pétange et Esch-sur-Alzette (Luxembourg) ; Ottange jusque Kayl (Luxembourg) ; Saint-Avold jusque Lauterbach, Forbach jusque Sarrebruck et Sarreguemines jusque Habkirchen (Allemagne). Ils illustrent l'imbrication des agglomérations lorraines avec leurs voisins de la Grande Région et renvoient l'image d'un marché du travail transfrontalier devenu une réalité quotidienne pour 88 000 Lorrains en 2008 (un peu plus de 100 000 début 2011).

Un fonctionnement transrégional similaire, mais à une échelle nettement moindre, s'observe entre onze com-

munes lorraines et l'Alsace et la Champagne-Ardenne voisines. Ainsi, quelques localités meusiennes, notamment Ancerville, se placent dans la zone d'attraction du pôle de Saint-Dizier en Haute-Marne.

Un espace multipolarisé plus présent

À côté de ces pôles et de leurs couronnes, existe un vaste espace dit multipolarisé dont 40% des résidents ayant un emploi travaillent dans une ou plusieurs des 40 aires, sans atteindre ce seuil avec une seule. C'est le cas de 972 communes lorraines, bien plus présentes que dans la France de province, tant en termes de superficie (42% du territoire, contre 29%), qu'en termes de population (21%, contre 13%).

Reste 302 communes isolées qui demeurent hors de l'influence des pôles. Situées essentiellement aux franges de la région, dans l'Argonne et le sud meusien (55), ainsi que dans la Vôge (88), elles ne regroupent toutefois que 4% des habitants (5% en France métropolitaine), et n'occupent que 14% du territoire régional (contre 26% de l'Hexagone).

Nancy et Metz impactées par la révision du contour de leurs agglomérations...

Dans le classement national des 30 plus grandes aires urbaines (*) en termes de population, la Lorraine en place deux, Nancy et Metz. Une performance honorable quand 10 régions de métropole sur 22 n'en comptent qu'une.

Toutefois, l'aire urbaine de Nancy avec ses 434 200 habitants en 2008

ne se classe qu'en 20^{ème} position, et celle de Metz avec ses 389 600 habitants ne figure qu'au 24^{ème} rang. Mais surtout, entre 1999 et 2008, les deux métropoles lorraines décrochent respectivement de trois et six places dans le classement hexagonal. L'aire urbaine de Nancy qui a pourtant gagné 30 000 habitants (soit +7,5%) se voit ainsi doublée par les aires urbaines d'Avignon, Saint-Étienne et Tours, alors que celle de Metz qui a perdu un peu plus de 10 000 habitants (soit -2,7%) se fait aussi dépasser par Orléans, Caen et Angers.

Cette situation est en partie due à la révision du contour de leurs pôles urbains par l'Insee. Cette opération a mis en évidence, en leur sein, des ruptures de bâti supérieures à 200 mètres, et a conduit à retirer les agglomérations de Dombasle-sur-Meurthe, Ludres et Neuves-Maisons de l'agglomération nancéienne, et à retirer celles de Briey, Joeuf et Marange-Silvange de l'agglomération messine.

De ce fait, en neuf ans, le pôle de Nancy perd près de 45 000 habitants (soit -14%) mais ceux-ci se retrouvent reclassés dans sa couronne, ce qui explique en grande partie que celle-ci gagne 75 000 habitants (soit +103%). De la même manière, et dans le même temps, le pôle de Metz perd un peu plus de 25 000 habitants (soit -8%), mais une grande partie d'entre eux sont affectés au nouveau pôle de Briey et non pas à sa couronne, qui ne progresse que de 15 000 habitants (soit +17%).

(*) ensemble constitué des grands pôles de plus de 10 000 emplois et de leurs couronnes

Le nouveau zonage en aires urbaines 2010

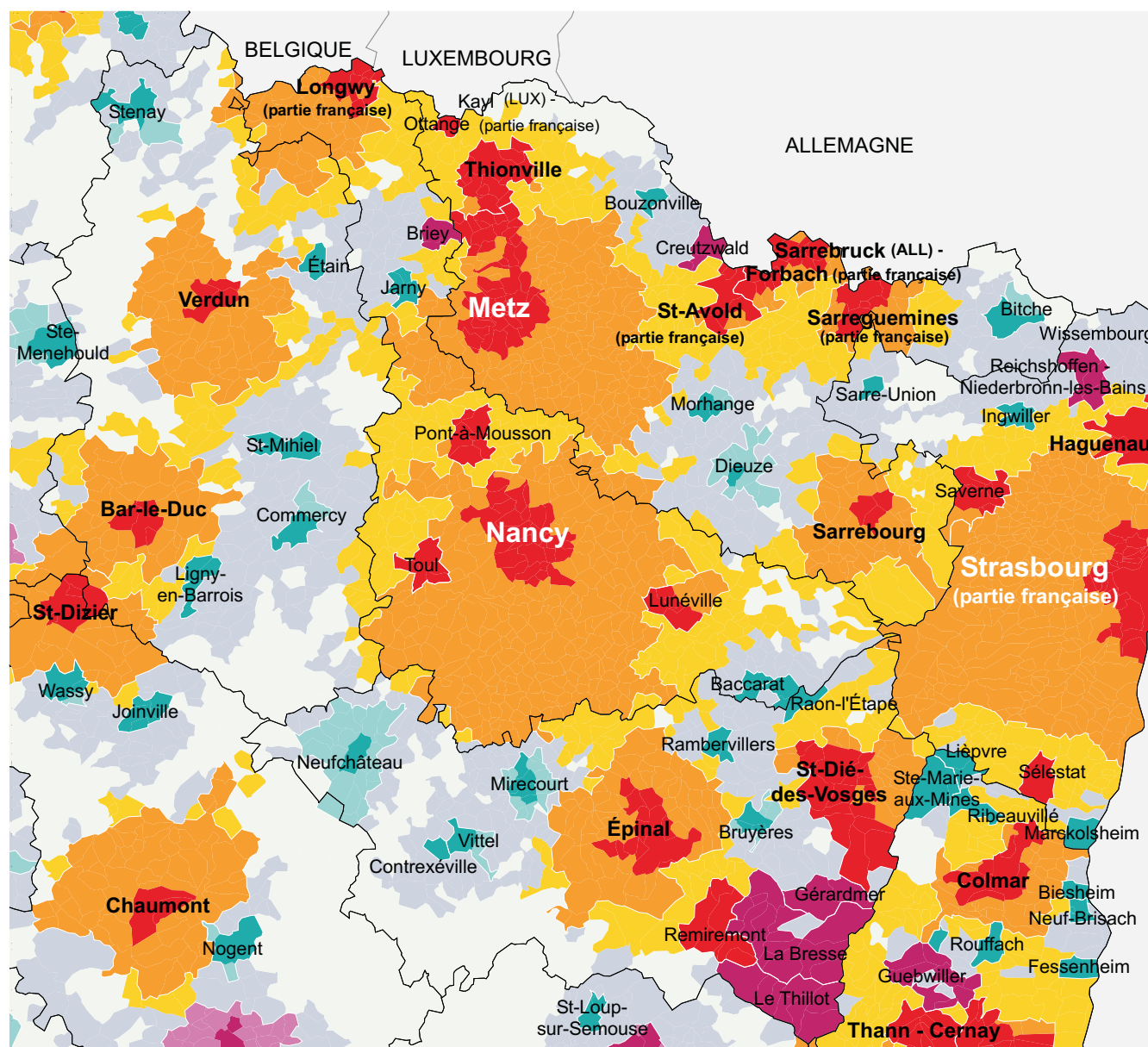
	Lorraine			France métropolitaine		
	Nombre de communes	Superficie (km ²)	Nombre d'habitants	Nombre de communes	Superficie (km ²)	Nombre d'habitants
Grands pôles (plus de 10 000 emplois)	181	1 958	1 171 099	3 210	43 364	36 513 532
Couronne des grands pôles	756	6 626	407 846	12 279	155 812	11 566 779
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	474	4 835	330 459	3 971	51 451	3 207 765
Pôles moyens (de 5 000 à 10 000 emplois)	29	652	76 207	440	8 997	1 757 186
Couronne des pôles moyens	0	0	0	803	11 514	349 572
Petits pôles (de 1 500 à 5 000 emplois)	36	543	103 845	867	18 319	2 328 479
Couronne des petits pôles	63	542	14 998	587	7 699	167 145
Autres communes multipolarisées	498	4 979	154 436	7 028	102 817	3 311 518
Communes isolées, hors influence des pôles	302	3 412	87 471	7 385	143 970	2 932 987
Ensemble	2 339	23 547	2 346 361	36 570	543 943	62 134 963

Source : Insee, recensement de la population 2008

Champ : communes lorraines y.c. les 11 appartenant à des aires hors région

17 grands pôles, 5 pôles moyens et 18 petits pôles

Typologie des communes suivant le zonage en aires urbaines 2010



Le zonage en aires urbaines 2010

- Grands pôles (10 000 emplois ou plus)
- Couronne des grands pôles
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines
- Pôles moyens (de 5 000 à 10 000 emplois)
- Couronne des pôles moyens
- Petits pôles (de 1 500 à 5 000 emplois)
- Couronne des petits pôles
- Autres communes multipolarisées
- Communes isolées, hors influence des pôles

Source : Insee, recensement de la population 2008

... qui masque un manque de dynamisme dans leur cœur urbain

Ce redécoupage des agglomérations joue sur le positionnement de Nancy et Metz, mais ne doit pas pour autant masquer le manque de dynamisme du cœur urbain des deux métropoles lorraines. En conservant chacune les trois agglomérations qui leur ont été retirées, en neuf ans, dans l'aire urbaine nancéenne, seule la répartition de la population aurait été différente : le pôle de Nancy aurait gagné 3 000 habitants (soit finalement moins de +1%) et sa couronne seulement 27 000 (soit +37%). La situation aurait en revanche été autre dans l'aire urbaine messine : le pôle de Metz aurait gagné 4 000 habitants (soit +1%) mais sa couronne 8 000 seulement (soit +10%). Au final, cela n'aurait pas empêché Nancy avec le même nombre d'habitants de décrocher de trois places dans le classement national des aires urbaines, quand Metz avec près de 413 000 habitants aurait limité son glissement à quatre places.

Il n'en reste pas moins que si les pôles urbains de Nancy et Metz peinent à augmenter le nombre de leurs habitants, en termes économiques, en neuf ans ils ont vu augmenter le nombre d'emplois comptabilisés sur leur périmètre : respectivement +12 000 emplois (soit +9%) et +15 000 emplois (soit +12%). Et ils captent à eux deux la moitié des hausses d'emplois enregistrées dans la région, signe qu'ils conservent des forces vives et demeurent sur le plan régional des pôles de développement incontournables. Les emplois des fonctions métropolitaines confirment le rayonnement du pôle urbain de Nancy. Avec près de 13 000 emplois, celui-ci se maintient en termes d'effectifs à la 16^{ème} place nationale et n'est devancé, hormis Nice et Grenoble, que par des capitales de région. En ce domaine, le pôle urbain de Metz avec 10 000 emplois demeure lui en 22^{ème} position.

Croissance des couronnes par desserrement urbain

Pour comprendre l'évolution des aires urbaines lorraines entre 1999 et 2010, il convient de distinguer la part de l'évolution due à la densification (croissance interne) de la part due à l'accroissement de la super-

ficie (croissance externe). L'accroissement de leur population, qui s'élève à 94 000 habitants en neuf ans, est dû pour les trois quarts aux grandes aires et particulièrement à leurs couronnes, où les gains s'obtiennent nettement plus par extension que par densification. Les aires moyennes et les petites aires progressent peu et seulement par une légère extension de leur pôle urbain.

Depuis neuf ans, les grandes aires urbaines renforcent donc leur poids en progressant par étalement géographique, englobant les communes anciennement multipolarisées ou isolées les plus proches.

Ce phénomène illustre les choix résidentiels actuels de nombreux ménages, tant lorrains que français : quitter le centre, pour s'installer dans les espaces périphériques des villes, tout en revenant y travailler chaque jour. En neuf ans, 36 000 habitants des 17 grands pôles lorrains ont déménagé vers la couronne, dont 72% de trentenaires avec enfants, contre 20 000 qui ont fait le chemin inverse, dont 38% ont entre 15 et 30 ans.

Nancy s'étend jusque Toul et Lunéville, Metz vers la Nied, la Seille et le Pays-Haut (54)

En Meurthe-et-Moselle, l'aire de Nancy qui a gagné 76 communes s'est développée en direction du Toulinois et du Lunévillois, jusqu'aux portes même de Toul et Lunéville. Elle inclut désormais les cantons de Domèvre-en-Haye, Toul-Sud, Colombey-les-Belles et Lunéville-Nord. Au nord du département, l'aire de Longwy, à composante transfrontalière, s'est fortement accrue pour rassembler notamment le canton de Longuyon et celui de Spincourt dans la Meuse.

En Moselle, l'aire de Metz s'est moins étendue, notamment suite à la séparation d'avec l'agglomération de Briey. Son extension se porte aujourd'hui sur les cantons de Boulay-Moselle, Delme et Faulquemont et sur celui de Chambley-Bussières en Meurthe-et-Moselle. Frontalière du Luxembourg, l'aire de Thionville ne parvient pas à étendre sa couronne, et son influence est en recul

dans tout le canton de Metzervisse. Il faut voir ici la conséquence de la très forte attraction concurrentielle du Grand-Duché sur les actifs résidents.

Dans la Meuse, l'aire de Bar-le-Duc vient buter sur celle de Saint-Dizier qui déborde toujours hors de la Haute-Marne, alors que l'aire de Verdun englobe désormais la quasi-totalité des cantons de Charny-sur-Meuse, Souilly et Verdun-Est.

Dans les Vosges, l'aire d'Épinal englobe presque tout le canton de Dompierre, pénètre dans celui de Bruyères et se développe en direction de Charmes et de Châtel-sur-Moselle. Quant à l'aire de Saint-Dié-des-Vosges, elle est sur le point d'absorber les cantons de Fraize et Provenchères-sur-Fave, et s'étend vers celui de Moyenmoutier. Le pôle de Saint-Dié-des-Vosges a doublé sa population en neuf ans quand sa couronne en a perdu tout autant, car l'agglomération déodotienne s'est étendue à des communes limitrophes. Enfin, l'aire de La Bresse a absorbé celle de Vagney depuis que la continuité du bâti entre leurs deux agglomérations est établie.

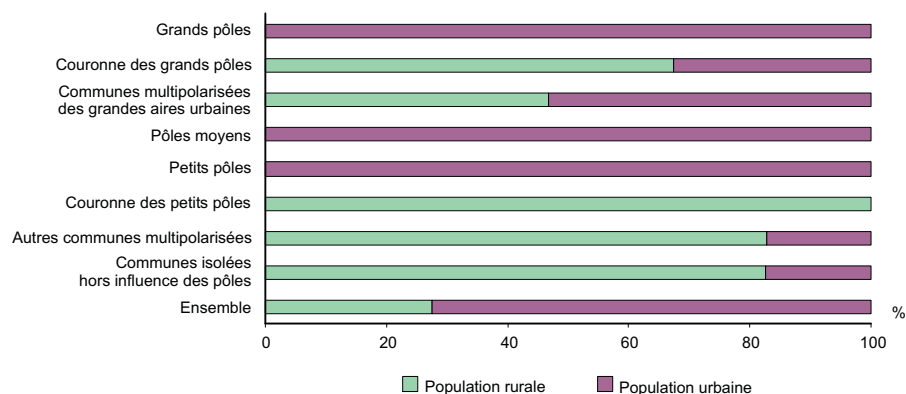
Les couronnes des pôles restent très majoritairement rurales

Le nouveau zonage en aires urbaines 2010 propose une définition du rural différente de celle du zonage en vigueur précédemment. Est désormais définie comme rurale, toute commune qui n'appartient pas à une agglomération, c'est-à-dire toute commune qui ne fait pas partie d'un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu sans coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions et qui compte au moins 2 000 habitants.

Selon cette nouvelle définition, en 2008 la Lorraine compte 1 948 communes rurales qui couvrent 80% du territoire régional et rassemblent 645 000 habitants, soit 27% de la population (jusqu'à 56% en Meuse). La part des ruraux dans la population est identique à celle observée au niveau national (hors aire urbaine

27% de ruraux

Part de la population rurale et urbaine selon les catégories du zonage en aires urbaines 2010 (%)



Source : Insee, recensement de la population 2008

de Paris). Les régions où elle est la plus importante sont le Poitou-Charentes, le Limousin, la Basse-Normandie et la Bourgogne (aux alentours de 45%).

Si les pôles sont uniquement constitués de communes urbaines, plus de 90% des communes formant leurs couronnes sont des communes rurales. Par ailleurs, les communes isolées hors influence des pôles ne sont pas toutes rurales. Neuf d'entre elles, Montmédy et Vaucouleurs (55), Apach, Contz-les-Bains, Rettel, Rustroff et Sierck-les-Bains (57), Liffol-le-Grand et Le Val-d'Ajol (88) appartiennent à des agglomérations de moins de 1 500 emplois.

Les 40 aires lorraines

Libellé de l'aire	Nombre de communes	Nombre d'habitants en 2008			Évolution entre 1999 et 2008			
		Pôle	Couronne	Total	Pôle	Couronne	Total	(%)
Grandes aires								
Nancy	285	286 733	147 469	434 202	-44 630	74 868	30 238	7,5
Metz	218	290 523	99 080	389 603	-25 222	14 579	-10 643	-2,7
Thionville	15	131 172	2 840	134 012	730	-7 409	-6 679	-4,7
Sarrebruck (ALL) - Forbach (partie française)	25	87 207	16 462	103 669	-5 638	6 454	816	0,8
Épinal	75	62 243	30 817	93 060	-261	4 084	3 823	4,3
Longwy (partie française)	56	44 174	27 698	71 872	3 972	22 714	26 686	59,1
Saint-Dié-des-Vosges	38	44 031	8 643	52 674	14 588	-5 700	8 888	20,3
Sarreguemines (partie française)	23	30 024	15 413	45 437	-212	2 120	1 908	4,4
Verdun	64	25 538	15 613	41 151	29	8 033	8 062	24,4
Sarrebourog	51	16 569	21 967	38 536	-135	9 598	9 463	32,5
Saint-Avold (partie française)	9	36 335	1 703	38 038	-901	51	-850	-2,2
Bar-le-Duc	42	19 209	14 512	33 721	-1 340	3 494	2 154	6,8
Lunéville	8	23 293	2 026	25 319	263	-966	-703	-2,7
Pont-à-Mousson	7	23 591	313	23 904	-293	-1 942	-2 235	-8,6
Toul	4	22 932	0	22 932	673	-2 696	-2 023	-8,1
Remiremont	6	22 037	0	22 037	-564	0	-564	-2,5
Kayl (LUX) - Ottange (partie française)	1	2 685	0	2 685	2 685	0	2 685	0,0
Aires moyennes								
La Bresse	14	25 414	0	25 414	11 974	0	11 974	89,1
Creutzwald	3	17 099	0	17 099	-883	0	-883	-4,9
Le Thillot	8	16 315	0	16 315	3 085	0	3 085	23,3
Gérardmer	2	10 287	0	10 287	-47	-320	-367	-3,4
Briey	2	7 092	0	7 092	311	0	311	4,6
Petites aires								
Neufchâteau	22	7 034	5 587	12 621	-499	2 079	1 580	14,3
Jarny	3	12 617	0	12 617	12 617	0	12 617	0,0
Mirecourt	17	7 958	1 760	9 718	-623	-27	-650	-6,3
Raon-l'Étape	3	8 229	0	8 229	943	0	943	12,9
Commercy	3	6 446	1 660	8 106	122	385	507	6,7
Dieuze	13	3 782	2 584	6 366	170	-55	115	1,8
Vittel	4	5 510	846	6 356	-607	-1 827	-2 434	-27,7
Rambervillers	2	6 065	0	6 065	-264	-123	-387	-6,0
Bitche	2	5 485	288	5 773	-267	71	-196	-3,3
Saint-Mihiel	3	5 638	0	5 638	-441	-440	-881	-13,5
Bruyères	8	4 524	1 032	5 556	62	1 032	1 094	24,5
Ligny-en-Barrois	2	5 464	0	5 464	-550	-1 057	-1 607	-22,7
Baccarat	2	5 219	0	5 219	-98	-148	-246	-4,5
Morhange	4	4 494	459	4 953	-155	-655	-810	-14,1
Bouzonville	2	4 735	0	4 735	108	-526	-418	-8,1
Stenay	5	3 195	978	4 173	-182	325	143	3,5
Étain	2	3 970	0	3 970	-76	0	-76	-1,9
Contrexéville	1	3 480	0	3 480	-228	0	-228	-6,1

Sources : Insee, recensements de la population 1999 et 2008

D'une manière générale, les communes rurales appartenant à la couronne des pôles sont démographiquement plus dynamiques que celles qui sont isolées hors influence des pôles : elles ont gagné 22 000 habitants en neuf ans, soit +8% (contre 2 400 habitants, soit +3%), et si la part des moins de 40 ans est presque identique (50%, contre 47%), elles comptent relativement moins de personnes âgées de 65 ans ou plus (14%, contre 19%).

Une aide pour la structuration du territoire

Le nouveau zonage en aires urbaines confirme l'extension géographique des villes et la concentration des lieux de travail. En même temps, il illustre l'interdépendance accrue entre les pôles d'emploi urbains et leurs territoires périphériques, dont témoigne la progression des déplacements quotidiens domicile-travail.

Cet étalement géographique constaté des villes, sans réelle densification de leurs espaces périphériques, n'est pas sans enjeux environnementaux du fait de ses conséquences sur la consommation de terres agricoles et d'énergie, du développement des réseaux et des infrastructures. De fait, entre aspirations légitimes à des logements individuels entourés d'espaces verts et tendance défavorable pour l'environnement, il pose un questionnement auquel il conviendra de trouver des politiques adaptées.

D'une manière plus large, l'éclairage qu'il apporte sur notre façon d'habiter et de vivre l'espace peut trouver son prolongement dans le débat ac-

tuel sur la structuration du territoire en espaces intercommunautaires (communauté urbaine, communautés d'agglomération, communautés de com-

munes) et l'élaboration d'outils d'aménagement (schémas de cohérence territoriale).

Nancy 20^{ème} et Metz 24^{ème} dans le classement des grandes aires urbaines

Classement des 30 premières aires urbaines de France métropolitaine selon leur population en 2008								
Aire urbaine	Nombre d'habitants en 2008			Évolution 1999-2008 (%)			Rang	
	Pôle	Couronne	Total	Pôle	Couronne	Total	2010	1999
Paris	10 354 675	1 734 423	12 089 098	7,4	16,0	8,5	1	1
Lyon	1 521 030	597 102	2 118 132	12,8	157,9	34,0	2	2
Marseille-Aix-en-Provence	1 560 343	154 753	1 715 096	15,6	15,1	15,6	3	3
Toulouse	864 936	337 953	1 202 889	13,6	69,4	25,2	4	5
Lille (*)	1 012 634	137 896	1 150 530	1,2	4,2	1,5	5	4
Bordeaux	832 605	272 652	1 105 257	10,4	80,5	22,1	6	7
Nice	947 337	57 893	1 005 230	6,6	31,4	7,8	7	6
Nantes	584 683	270 124	854 807	7,3	78,4	22,8	8	8
Strasbourg (*)	450 375	307 234	757 609	5,4	61,4	22,7	9	9
Grenoble	495 429	169 403	664 832	18,1	74,6	28,8	10	12
Rennes	305 270	349 208	654 478	12,1	54,3	31,3	11	14
Rouen	464 282	185 009	649 291	19,1	48,7	26,3	12	13
Toulon	559 421	47 629	607 050	7,7	9,4	7,8	13	10
Douai - Lens	509 953	34 190	544 143	-1,7	38,1	0,1	14	11
Montpellier	383 972	152 620	536 592	33,3	-10,2	17,2	15	15
Avignon	440 770	66 856	507 626	73,8	93,3	76,2	16	28
Saint-Étienne	371 513	135 142	506 655	27,2	335,3	56,9	17	25
Tours	344 799	128 427	473 226	15,8	68,6	26,6	18	19
Clermont-Ferrand	260 402	198 848	459 250	0,7	35,3	13,3	19	16
Nancy	286 733	147 469	434 202	-13,5	103,1	7,5	20	17
Orléans	268 924	146 547	415 471	2,1	58,2	16,7	21	22
Caen	198 392	198 567	396 959	-0,6	24,7	10,6	22	21
Angers	216 028	176 912	392 940	-4,8	72,3	19,2	23	24
Metz	290 523	99 080	389 603	-8,0	17,3	-2,7	24	18
Dijon	238 056	133 742	371 798	0,5	44,2	12,8	25	23
Valenciennes (*)	333 920	32 861	366 781	0,2	2,0	0,3	26	20
Béthune	351 348	14 165	365 513	35,6	69,8	36,6	27	33
Le Mans	207 899	130 505	338 404	6,7	47,2	19,4	28	30
Reims	210 251	103 567	313 818	-2,5	45,2	9,4	29	29
Brest	201 036	110 699	311 735	-4,3	21,4	3,5	30	26

(*) Partie française

Sources : Insee, recensements de la population 1999 et 2008

Définitions :

Les **aires urbaines** sont composées d'un **pôle** et d'une **couronne** de communes dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Un **pôle** est une unité urbaine d'au moins 1 500 emplois.

On distingue les grandes aires, basées sur des pôles de plus de 10 000 emplois, les aires moyennes, basées sur des pôles de 5 000 à 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à 5 000 emplois.

Les **communes multipolarisées des grandes aires** sont les communes situées hors des aires dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Les **autres communes multipolarisées** sont les communes situées hors des aires dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines qu'elles soient grandes, moyennes ou petites, à l'exception des communes multipolarisées des grandes aires.

Les **communes isolées, hors influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées.

Ville : on appelle ville une agglomération ou unité urbaine.

Commune rurale : une commune est rurale si elle n'appartient pas à une unité urbaine.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Savoir plus :

- Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 : Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines, Insee Première n°1375, octobre 2011.

- Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 : On peut vivre à la campagne et être sous l'influence des villes, Insee Première n°1374, octobre 2011.

- Le découpage en unités urbaines de 2010 : L'espace urbain augmente de 19% en une décennie, Insee Première n°1364, août 2011.

Site Internet :
www.insee.fr

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Insee

**Institut National de la Statistique
et des Études Économiques**
Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot
CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian TOULET

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Bertrand KAUFFMANN

Jean-Jacques PIERRE

RESPONSABLE ÉDITORIALE ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS ÉDITORIAUX

Édith ARNOULD

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2011

Le zonage en aires urbaines 2010 : la méthode

Le **zonage en aires urbaines 2010** a pour objectif d'avoir une vision des aires d'influence des villes (au sens unités urbaines) sur le territoire. Ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de population 2008 et plus particulièrement l'emploi et les déplacements domicile-travail.

Défini une première fois à partir du recensement de population de 1990, il avait été actualisé lors du recensement de 1999.

La méthode d'élaboration de ce nouveau zonage consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines de plus de 1 500 emplois, qualifiées de **pôles**. Parmi ceux-ci, on distingue les **grands pôles urbains** (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les **moyens pôles** (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les **petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois).

La seconde étape consiste à définir les **couronnes des grands pôles urbains**, c'est-à-dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40% des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci par un processus itératif.

L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé «**grande aire urbaine**».

Certaines communes ou unités urbaines ne sont pas attirées par une seule aire urbaine, mais par plusieurs. On définit le concept de **communes multipolarisées des grandes aires** comme les communes ou unités urbaines dont au moins 40% des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires constitue l'**espace périurbain**.

On définit par ailleurs les **couronnes des moyens pôles et des petits pôles** de la même manière que les couronnes des grands pôles.

L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé «**moyenne aire**» et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne «**petite aire**».

Parmi les communes non présentes dans les grandes, moyennes et petites aires et qui ne sont pas multipolarisées des grandes aires, on détermine les «**autres communes multipolarisées**» dont au moins 40% des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires.

Les communes restantes sont nommées «**communes hors influence des pôles**».

On dénombre ainsi sur le territoire français 241 grandes aires urbaines, 131 moyennes aires et 420 petites aires.

Les neuf catégories de communes définies précédemment sont regroupées en quatre types d'espace :

1. Espace des grandes aires urbaines

1.1 Les grandes aires urbaines

1.1.1 Grands pôles urbains (10 000 emplois ou plus)

1.1.2 Couronnes des grands pôles urbains

1.2 Communes multipolarisées des grandes aires urbaines

2. Espace des autres aires

2.1 Moyennes aires

2.1.1 Moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois)

2.1.2 Couronnes des moyens pôles

2.2 Petites aires

2.2.1 Petits pôles (1 500 à 5 000 emplois)

2.2.2 Couronnes des petits pôles

3. Autres communes multipolarisées

4. Communes isolées, hors influence des pôles